

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de POUGNE – HÉRISSEON**



**Procès –verbal de la Séance**  
**Du 22 mars 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le 22 mars, le Conseil Municipal de Pougne-Hérissou, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. MOTARD Guillaume, Maire,

Nombre de Membres  
En exercice : 10  
Présents : 10  
Votants : 10

Date de Convocation : 17 mars 2021

**Étaient présents** : M. MOTARD Guillaume — BRETEAUD Arnaud — CAQUINEAU Bernard — CHARGÉ Rémi — LUCET François — MERCIER Christian — MEUNIER Pierre, MM. DUGUET Amandine — DUBIN Christiane — BRANDEAU Corinne

**Absents** :

**Pouvoir** : *donne pouvoir à*

**Secrétaire** : Mme BRANDEAU Corinne a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- ↵ **Approbation du compte administratif 2020**
- ↵ **Approbation du compte de gestion 2020**
- ↵ **Affectation du résultat 2020**
- ↵ **Vote du Budget Primitif 2021**
- ↵ **Devis Voirie**
- ↵ **Motion anti bassines**
- ↵ **Questions diverses.**

---

**Délibération N° 2021-03**

**Compte Administratif de l'exercice 2020 - Budget Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M. Bernard CAQUINEAU, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Guillaume MOTARD, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bernard CAQUINEAU pour le vote du compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	133 913,32	202 326,21
	Section d'investissement	154 289,60	129 256,01

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		145 549,75
	Report en section d'investissement (001)	39 681,66	

= =

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>327 884,58</b>	<b>477 131,97</b>
---------------------------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	25 182,40	96 100,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>25 182,40</b>	<b>96 100,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	133 913,32	347 875,96
	Section d'investissement	219 153,66	225 356,01
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>353 066,98</b>	<b>573 231,97</b>

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

Sur quoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### Délibération N° 2021-04

## Compte de Gestion de l'exercice 2020 - Budget Commune

### Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Délibération N° 2021-05**

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 - Budget Commune**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 68 412,89 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat de l'exercice		Excédent	68 412,89
		Déficit	0,00
Résultat reporté N-1 (002 du CA)		Excédent	145 549,75
		Déficit	0,00
Résultat de clôture à affecter	A1	Excédent	<b>213 962,64</b>
	A2	Déficit	<b>0,00</b>

<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>			
Résultat d'investissement de l'exercice		Excédent	0,00
		Déficit	25 033,59
Résultat reporté N-1 (001 du CA)		Excédent	0,00
		Déficit	39 681,66
Résultat de clôture		Excédent	<b>0,00</b>
		Déficit	<b>64 715,25</b>
Restes à réaliser dépenses			25 182,40
Restes à réaliser recettes			96 100,00
Solde R à R			70 917,60
Besoin de financement (D 001)	B		<b>64 715,25</b>
Excédent de financement (R 001)			

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire (A1)	68 412,89
En couverture du besoin réel de financement (B)	64 715,25
En dotation complémentaire	0,00
<b>Total 1068</b>	<b>64 715,25</b>
Excédent reporté	<b>145 549,75</b>
<b>TOTAL (A1)</b>	<b>149 247,19</b>
Résultat déficitaire (A2) en report (D002)	<b>0,00</b>

### Délibération N° 2021-06

## Vote du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2021 comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	395 623,64	181 661,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		213 962,64
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>395 623,64</b>	<b>395 623,64</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	311 235,99	305 033,64
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	25 182,40	96 100,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	64 715,25	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>401 133,64</b>	<b>401 133,64</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>796 757,28</b>	<b>796 757,28</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	83 550,00		87 500,00	87 500,00	87 500,00
012	Charges de personnel et frais as	53 040,00		54 440,00	54 440,00	54 440,00
014	Atténuations de produits	400,00		400,00	400,00	400,00
65	Autres charges de gest. cour.	27 555,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courant</b>		<b>164 545,00</b>		<b>176 340,00</b>	<b>176 340,00</b>	<b>176 340,00</b>
66	Charges financières	3 750,00		3 750,00	3 750,00	3 750,00
67	Charges exceptionnelles			1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	4 304,75		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Autres					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>		<b>172 599,75</b>		<b>191 090,00</b>	<b>191 090,00</b>	<b>191 090,00</b>
023	Virement sect. d'inv.	157 000,00		204 533,64	204 533,64	204 533,64
042	Op.d'ordre de transfert entre se					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionn</b>		<b>157 000,00</b>		<b>204 533,64</b>	<b>204 533,64</b>	<b>204 533,64</b>
<b>TOTAL</b>		<b>329 599,75</b>		<b>395 623,64</b>	<b>395 623,64</b>	<b>395 623,64</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEME</b>					<b>395 623,64</b>	<b>395 623,64</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	1 300,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	97 350,00		104 000,00	104 000,00	104 000,00
74	Dotations, participations	68 400,00		66 961,00	66 961,00	66 961,00
75	Autres prod. de ges. cour.	7 000,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>174 050,00</b>		<b>176 661,00</b>	<b>176 661,00</b>	<b>176 661,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
<b>Total des recettes réelles de fonctionne</b>		<b>174 050,00</b>		<b>176 661,00</b>	<b>176 661,00</b>	<b>176 661,00</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre se	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionne</b>		<b>10 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>184 050,00</b>		<b>181 661,00</b>	<b>181 661,00</b>	<b>181 661,00</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK				213 962,64	213 962,64
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEME</b>					<b>395 623,64</b>	<b>395 623,64</b>

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	262 439,62	25 182,40	231 235,99	231 235,99	256 418,39
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>262 439,62</b>	<b>25 182,40</b>	<b>231 235,99</b>	<b>231 235,99</b>	<b>256 418,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>74 000,00</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>336 439,62</b>	<b>25 182,40</b>	<b>306 235,99</b>	<b>306 235,99</b>	<b>331 418,39</b>
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>346 439,62</b>	<b>25 182,40</b>	<b>311 235,99</b>	<b>311 235,99</b>	<b>336 418,39</b>
	<b>D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.</b>				<b>64 715,25</b>	<b>64 715,25</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 182,40</b>		<b>375 951,24</b>	<b>401 133,64</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	220 621,28	96 100,00	30 000,00	30 000,00	126 100,00
16	Emprunts dettes assimil.(hors 16					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>220 621,28</b>	<b>96 100,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>126 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonct.capitalisés					
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00		500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>8 500,00</b>		<b>70 500,00</b>	<b>70 500,00</b>	<b>70 500,00</b>
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>229 121,28</b>	<b>96 100,00</b>	<b>100 500,00</b>	<b>100 500,00</b>	<b>196 600,00</b>
021	Virement de la section de fonction	157 000,00		204 533,64	204 533,64	204 533,64
040	Op.d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>157 000,00</b>		<b>204 533,64</b>	<b>204 533,64</b>	<b>204 533,64</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>386 121,28</b>	<b>96 100,00</b>	<b>305 033,64</b>	<b>305 033,64</b>	<b>401 133,64</b>
	<b>R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.</b>					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>96 100,00</b>		<b>305 033,64</b>	<b>401 133,64</b>



## Délibération N° 2021-07

### Devis Voirie

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la réfection de la voirie sise la Périnière comme suit :

- L'entreprise M-RY de Parthenay (79) pour un montant de 10 000,00€ HT soit 12 000,00€ TTC, ainsi qu'un devis complémentaire pour un montant de 3 000,00€ HT soit 3 600,00€ TTC

Il propose au Conseil de délibérer

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'Accepter** le devis de l'entreprise M-RY, d'un montant de : de 10 000,00€ HT soit 12 000,00€ TTC.

**D'Accepter** le devis complémentaire de l'entreprise M-RY, d'un montant de : de 3 000,00€ HT soit 3 600,00€ TTC.

**D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## Délibération N° 2021-08

### Motion anti-bassines

Le maire est interpellé par M. TEYTAUD Olivier du collectif *bassines non merci* qui se bat depuis 3 ans contre les projets de bassine dans le département.

M. TEYTAUD demande à la commune de voter une motion anti-bassines.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote d'une motion selon les éléments suivants :

**CONSIDÉRANT** que la ressource en eau est un bien commun qui doit être préservé ;

**CONSIDÉRANT** la situation critique de la ressource en eau ;

**CONSIDÉRANT** que le monde agricole est confronté à une situation alarmante ;

**CONSIDÉRANT** que les évolutions climatiques sont inquiétantes pour l'avenir, notamment avec le réchauffement de la planète ;

**CONSIDÉRANT** le projet de création de seize réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin ;

**CONSIDÉRANT** que le coût global est financé à hauteur de 70 % par le financement public,

**CONSIDÉRANT** que le partage de l'eau est indispensable car celui-ci conditionne toute vie sur Terre et est utile à toutes nos activités domestiques et industrielles,

**CONSIDÉRANT** que cette politique de la gestion quantitative de l'eau "interdit" et "autorise" sans perspectives multifactorielles,

**CONSIDÉRANT** que l'enjeu de gestion de l'eau doit associer la démocratie participative afin que celle-ci complète et enrichisse la démocratie représentative,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal ne peut prendre position, la commune n'étant pas directement concernée par ce sujet,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**S'abstient de voter** la motion dénonçant la création de réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Délibération N° 2021-09**

#### **Adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » de la CCPG**

VU l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 30 juin 2016, approuvant la création d'un service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information », à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « Maintenance informatique de la Direction des systèmes d'Information » ;

CONSIDERANT que les conventions de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » sont arrivées à échéance ;

Les différents types d'interventions ont été identifiés et la proposition de répartition proposée est la suivante :

#### **Participation des collectivités concernées selon une clé de répartition par nombre de postes.**

Le service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information », constitué entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, a pour objet la maintenance sur les réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel de la carte de vie quotidienne).

Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

Le service commun est géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

La convention prévoit également les modalités de remboursement par les communes des frais de fonctionnement du service commun. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera chaque année le coût unitaire de son fonctionnement. Le remboursement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le pourcentage de postes informatiques détenus par chaque adhérent en fonction du parc global géré par le service commun.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2021 au 1er septembre 2024,
- D'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- De désigner un référent élu, en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **Délibération N° 2021-10**

#### **Demande de subvention du Fournil le Pain'Son pour l'acquisition de panneaux de signalisation**

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la demande du Fournil Le Pain'Son sis Les Brosses, à Pougne-Hérison concernant une demande de subvention pour l'acquisition de 6 panneaux de signalisation,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour l'acquisition de ces 6 panneaux de signalisation :

- L'entreprise PUBLICITE DECOUX de Pompaire (79) pour un montant de 174,00€ HT soit 208,10€ TTC,

Il propose au Conseil de délibérer

**M. Bernard CAQUINEAU, et M. Rémi CHARGE, ayant des liens personnels et/ou professionnels avec les gérantes du Fournil Le Pain'Son, ne prennent pas part au vote**



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour, 2 abstentions : Bernard CAQUNEAU et Rémi CHARGE), décide :**

**D'accepter** la demande du Fournil Le Pain'Son.

**De verser** une subvention, exceptionnelle de 208,10€ au Fournil Le Pain'Son, après présentation de celui-ci de la facture acquittée pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

**D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 22 heures 20.  
Prochaine réunion prévue le 21 avril 2021 à 20h15 à la mairie.

MOTARD Guillaume	CAQUINEAU Bernard	BRETAUD Arnaud
LUCET François	DUGUET Amandine	DUBIN Christiane
MEUNIER Pierre	CHARGÉ Rémi	MERCIER Christian
BRANDEAU Corinne		